

-zGlivr1s-

**PARUTION PREMIER LIVRET de la Gdh 21 avril 2017 format L  
-pour le Siècle International de la Garde d'Honneur**

Site officiel du Siècle International de la Garde d'Honneur :

<http://www.gardedhonneurduSacreCoeur.org>

MONASTERE DE LA VISITATION - Garde d'Honneur du Sacré Cœur  
13, rue de la Visitation - 71600 PARAY-LE-MONIAL tél : 09 51 96 47 90

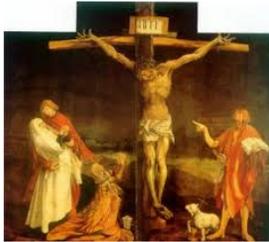
- E-mail : [gdh.paray@free.fr](mailto:gdh.paray@free.fr)

**-Qui sommes-nous?-** (Référence au fichier : **-depli6p4.pdf (D1-p.1)**)

**-Présentation de l'association de la Garde d'Honneur du Sacré-Cœur.**

\* « Chacun est invité à VIVRE cette expérience spirituelle : Toi du moins, aime-moi ! » (Jésus à Ste Marguerite-Marie)

**La Garde d'Honneur du Sacré Cœur a :** 1. pour point de départ le Calvaire où Jésus sur la Croix a le Cœur ouvert et transpercé par la lance du soldat, un Cœur qui est toujours vivant mais continuellement blessé par nos péchés. 2. pour modèles la Très Sainte Vierge Marie, Saint Jean et Sainte Marie Madeleine, les premiers Gardes d'Honneur qui se tiennent au pied de la Croix.



**La Garde d'Honneur, c'est VIVRE :  
"L'HEURE DE PRÉSENCE AU CŒUR DE JÉSUS"**



Les objectifs des Gardes d'Honneur : \* -Répondre à l'Amour de Jésus qui s'est offert en sacrifice pour chacun de nous : "Pour eux, je me sanctifie afin qu'eux aussi soient sanctifiés en vérité" (Jean 17, 19) \* -Devenir un consolateur du Cœur de Jésus : "J'ai cherché des consolateurs mais je n'en ai pas trouvé" (Ps 68,21) -Pour la vivre : Commencer par choisir son HEURE par jour, et laisser s'écouler ce temps sans rien changer à ses activités présentes. Mais les assumer en tournant son regard vers Jésus Eucharistie, Jésus si souvent Solitaire au Tabernacle. Offrir ses activités, travail, étude, repas, repos, sport, oraison, distraction... en Union à l'Offrande du Christ à son Père pour Sa Gloire et le salut de nos frères. L'offrir "en réparation" de tous nos péchés et ceux du monde : l'indifférence, l'ingratitude, les blasphèmes, les sacrilèges existent loin ou tout près de nous. Vivre cette Heure de Présence est un souhait, un engagement, mais rien ne serait une obligation, sous peine de péchés. L'important dans la Garde d'Honneur, c'est l'AMOUR. Vivre cette Heure nous rend semblable à la Présence et dans cette proximité de Jésus notre vie devient plus conforme à Lui. -Les objectifs de l'association : -Obtenir qu'à toutes les heures du jour et de la nuit, à travers le monde des chrétiens soient attentifs à l'Amour inconditionnel et actuel du Seigneur et ainsi créer une chaîne d'Amour ininterrompue autour de Jésus. -Lui rendre un culte continu de Gloire, d'Amour et de Réparation pour toutes les blessures qu'il reçoit chaque jour par les péchés des hommes et les nôtres. Si nous approchons du Cœur du Christ, nous serons captivés par « Sa Flamme. » Il n'est qu'Amour et Miséricorde ; notre vie doit donc refléter sa Présence.

-Une intuition pour le 21e siècle : Les débuts de la Garde d'Honneur du Sacré Cœur furent laborieux mais Sœur Marie du Sacré Cœur, sa fondatrice, ne rencontra pas que des obstacles ; elle trouva également des appuis auprès de beaucoup de zélés et zélées, certains connus mais d'autres, plus nombreux, restés dans l'ombre. Après des vicissitudes de tous ordres, la Garde d'Honneur du Sacré Cœur se développa rapidement et son expansion se poursuivit pendant un siècle. Dans le cours de la deuxième partie du 20° siècle, elle déclina peu à peu, sans pour autant disparaître. AUJOURD'HUI, « La Garde d'Honneur » est bien vivante et les inscriptions à l'Heure de Présence au Cœur de Jésus se font de plus en plus nombreuses. L'heureuse intuition de Sœur Marie du Sacré Cœur « l'Heure de Garde », aujourd'hui « Heure de Présence » semble être destinée au 21° siècle, d'où sa facilité de participation à l'Heure de Présence en répondant à l'intuition de Saint François de Sales qui dans son 'Introduction à la Vie Dévote' rappelle que la Sainteté est l'affaire de tous et partout ainsi que l'affirmation du concile 'Vatican II' soulignant la vocation universelle à la sainteté. Il suffit de choisir une heure, au cours de la journée, sans rien changer à ses occupations habituelles et de LA vivre en louanges et en réparation pour toutes les souffrances et les injures que le Seigneur reçoit dans le monde.

-Comment vivre l'Heure de Présence selon l'avis de Geneviève Vignes :

La façon de vivre l'Heure de Présence n'est pas une heure de louanges mais bien une heure d'efforts et de sacrifice en réparation de ce que souffre le Seigneur : efforts de mieux faire ce que nous faisons, efforts de maîtrise de soi, efforts de se concentrer sur la solitude de Jésus au Tabernacle, effort de patience dans les épreuves, la maladie, les contrariétés, efforts de ne pas être en conflit, de mettre la paix s'il y a des disputes, etc, etc..., (tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux!) c'est cela SANCTIFIER SON DEVOIR D'ÉTAT, c'est vivre l'instant présent le plus saintement possible quoi que nous vivions durant cette heure où que nous soyons.

**-Cette Heure de Présence est accessible à chacun : l'heure de Présence de la Garde d'honneur est accessible à tous : \* Aux fervents chrétiens** pour qui cette dévotion au Sacré Cœur est complémentaire de la participation Eucharistique, de l'Adoration du Saint Sacrement, de la Méditation de la Parole de Dieu, et de la Prière.

**\* Aux chrétiens qui se sont éloignés, un peu ou beaucoup,** de la pratique religieuse quelles qu'en puissent être les raisons. **\* A ceux en recherche de spiritualité** dans un monde souvent matérialiste et indifférent.

**\* A ceux qui par suite des circonstances de la vie, perdent l'espérance et cherchent à trouver une bouée.** Jésus, plein de Tendresse et de Miséricorde, recherche **CHACUN**. Une simple inscription peut être le début d'une conversion, d'une nouvelle vie pleine d'espérance. On arrive avec son fardeau... le Seigneur nous le porte. **« Venez à moi vous tous qui peinez et moi je vous soulagerai »** (Matthieu 11, 28) Ainsi prenons la route... chacun à sa vitesse. Peut-être devons-nous faire quelques haltes ; on se reposera et de nouveau nous voilà sur le chemin. Ainsi, petit à petit, d'heure en heure, nous gravissons le sentier étroit de la sainteté. **”L'Heure de Présence, chemin authentique de Sainteté”**. **FAIRE CONFIANCE, se laisser aimer par Jésus, c'est une bien belle expérience et une grande espérance pour ce 21e siècle où tant d'hommes et de femmes sont à la recherche d'idéal et de bonheur.**

**-L'heure de présence-**

**-a Un espoir pour chacun-**

**-Pour les enfants.** Il n'y a pas d'âge pour s'inscrire à l'Heure de Présence ! Souvent même, le cœur des enfants est plus prompt à s'engager pour aimer davantage Jésus ! Jésus a dit : **« Laissez venir à moi les enfants ! »** Toi aussi tu peux choisir une heure, celle que tu offriras au Cœur de Jésus ! Pendant toute cette heure, tout ce que tu feras, tes devoirs à l'école, tes loisirs, le sport... tu le feras avec plus d'amour car Jésus est là tout près de toi et que tu veux lui faire plaisir. Lorsque commence ton heure de présence, tu peux lui dire **« bonjour Jésus, je t'aime ! »** et t'appliquer dans tout ce que tu feras, diras, penseras. Tu sais que cela réjouira Son Cœur et que d'heure en heure dans l'intimité avec Lui, ton cœur à toi aussi, va s'embellir. Et si un jour pendant ton heure de présence, tu es triste, en colère, fatigué, déçu... appelle-le, offre Lui tout, Il t'aidera et tu feras avec Jésus un effort qui servira à réparer pour toutes les personnes qui lui font de la peine ou pour toutes celles qui ne pensent même pas à Lui. Tu connaîtras la joie de grandir avec Jésus. D'autres enfants se sont déjà inscrits à l'Heure de Présence et tous ensemble vous formez une magnifique couronne autour de Son Cœur. Pour t'inscrire à l'heure que tu as choisie, il faut que tu en parles à tes parents et ils enverront ton bulletin d'inscription. Tu deviendras toi aussi un « petit garde d'honneur du Cœur de Jésus » !

**-Pour les jeunes**

Tu es jeune, dynamique, tu fais déjà beaucoup d'activités, tu as beaucoup de devoirs, et tu aimes le Christ ! Sais-tu que Jésus cherche des **« consolateurs »** car son Cœur est sans cesse blessé par nos manques d'amour, nos indifférences ? Sais-tu qu'Il a dit à Sainte Marguerite-Marie qu'Il était peiné de constater combien les hommes étaient indifférents, ingrats alors que Lui nous aime de tout Son Cœur et qu'Il nous aime tellement qu'Il a donné Sa Vie pour nous ! Aujourd'hui, beaucoup de personnes vivent comme si Jésus Christ n'existait pas, comme si sa souffrance et sa mort sur la croix n'avaient plus d'importance. Mais toi, tu sais qu'Il nous a sauvés en subissant tout cela ! Pour le consoler de toutes ses peines, pour l'aimer davantage, tu peux choisir : une heure de présence par jour ! Pendant cette heure, où que tu sois, dans ton cœur, tu lui offriras secrètement, tout ce que tu feras, diras, penseras tu le feras secrètement car IL est là, Présent en toi ! Tu vivras cette heure en union de pensée avec Lui en étant plus appliqué, plus attentif dans ce que tu vis faisant tout avec plus de patience car Il t'aime et que tu l'aimes. Pour consoler Son Cœur blessé, meurtri, peiné, tu pourras lui offrir tout ce que tu vivras de difficile, pénible, triste... mais aussi de joyeux ! Tu deviendras toi aussi **« garde d'honneur »** et tu rejoindras tous ceux qui se sont déjà inscrits et qui tous ensemble forment une couronne autour de Son Sacré-Cœur !

**« J'ai cherché des consolateurs et je n'en ai pas trouvé »** (Psaume 68)

Ne le déçois pas, réponds à son appel !

**-A vous qui peinez, vous êtes : malade, dépressif, handicapé, âgé, alité, isolé, seul, désespéré, hospitalisé :**

Vous souffrez dans votre corps ou dans votre cœur, Jésus vous rejoint dans votre combat. Jamais Il ne nous abandonne, de Gethsémani jusqu'à la Croix, Il a porté toutes nos misères et détresses humaines dans le seul but de nous racheter aux ténèbres. A votre tour, vous pouvez le rejoindre en lui offrant toutes vos souffrances, tout ce qui vous pèse, tout ce qui vous accable. En choisissant une heure de Présence, vous pouvez offrir ce que vous endurez en réparation de tout ce qui, aujourd'hui, de par le monde, à l'instant même de votre heure choisie, blessent et offensent le Cœur si Miséricordieux de Jésus ! Vous participerez ainsi de façon concrète et désintéressée à la Réparation du Cœur blessé de Notre Seigneur ! Votre souffrance ne sera plus vaine ni désespérée ! Vous participerez avec Lui, en Lui, pour Lui au salut du monde d'aujourd'hui ! Rendons amour pour Amour à Celui qui nous a tant aimés, qui a souffert et donné Sa Vie pour nous sauver !

**-A vous qui êtes en prison: prisonniers, incarcérés, détenus, condamnés, isolés, abandonnés, exclus, rejetés.**

Vous avez commis un délit, vous purgez une peine de prison, votre incarcération est pour vous cause d'isolement, de désespoir... Jésus ne vous abandonne pas. Comme vous, Il a expérimenté le rejet, le mépris. Comme vous, Il a connu la solitude et le désespoir au jardin des Oliviers avant son arrestation et à la pire des condamnations : la crucifixion jusqu'à ce que la mort mette un terme à l'horreur de la souffrance ! Quelques soient les



Tout converge vers ce Cœur transpercé. Dès leur engagement, le nom des associés est inscrit, à l'Heure préalablement choisie par chacun d'eux. Le cadran est exposé dans un oratoire, une chapelle, une église, une école. Quand le cadran est rempli, on ne le détruit pas, il est conservé dans un cadre derrière celui qu'on lui substitue.



Pour plus d'informations: <http://www.marmoraon.ca/zGsitmtl.html>

Pour imprimer ce dépliant de 6 pages, allez à cette adresse :

<http://www.marmoraon.ca/depli6p4.pdf>

Ce PREMIER LIVRET est publié pour ceux qui ne sont pas encore associés à la Garde d'Honneur du Sacré Cœur. La lecture de ces 2 documents aidera à prendre sa décision : les « **Statuts** » (Référence au fichier : **-statuts4.pdf (D3-p.7)**) et un texte intitulé : « **Un authentique chemin de sainteté** » (Référence au fichier : **-chemist4.pdf (D4-p.12)**).

**STATUTS DE L'ASSOCIATION L'HEURE DE PRESENCE AU CŒUR DE JESUS ARCHICONFRERIE DE LA GARDE D'HONNEUR DU SACRE CŒUR DE JESUS**

**a)** L'Heure de Présence au Cœur de Jésus, encore appelée Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, est une Association publique universelle de fidèles. **b)** Le siège et le secrétariat de l'Association se trouvent au Monastère de la Visitation à Paray le Monial. **c)** L'Association est régie par les présents Statuts et par le code de droit canonique en vigueur.

**ARTICLE 1** L'Association de L'HEURE de PRÉSENCE au CŒUR de JÉSUS propose à ses membres le culte du Cœur du Christ. « *Une belle et digne forme de la piété authentique qui, aujourd'hui, est très spécialement requise envers Jésus-Christ* ». (Paul VI, Lettre apostolique du 6 février 1965)

**ARTICLE 2** L'Association propose à l'ensemble de ses membres de rendre un culte continu de GLOIRE, D'AMOUR ET DE REPARATION au Cœur de Jésus, qui nous a aimés jusqu'à être blessé visiblement une fois par la lance sur l'arbre de la Croix et blessé invisiblement chaque jour, par l'oubli, l'ingratitude et les péchés des hommes. C'est pourquoi l'Association a plus particulièrement en vue : **a)** De consacrer ses membres au Cœur transpercé de Jésus, « *source à laquelle nous devons puiser pour atteindre la véritable connaissance de Jésus-Christ et pour faire plus pleinement l'expérience de son amour* » (Benoît XVI, lettre du 15 mai 2006 au Préposé général de la Compagnie de Jésus). **b)** De les inviter au devoir de la réparation envers ce Cœur Sacré blessé par nos péchés. **c)** D'enraciner leur vie de foi personnelle comme leur vie apostolique et l'exercice de leur activité professionnelle dans l'amour qui les voue et unit à Jésus. Ce qui est le sens de l'expression « *dévotion au Sacré Cœur.* » **d)** De les inviter aussi à un amour fraternel plus grand et vécu plus consciemment. « *De même que la consécration* »

[7]

*proclame et affermit l'union avec le Christ, de même l'expiation commence cette union en effaçant les fautes, elle la perfectionne en rendant participant aux souffrances du Christ, et elle la consomme en offrant des sacrifices pour le prochain* ». (Pie XI, Miséricordissimus Redemptor). » « *L'Eglise unit prière et travail pour que le monde entier dans tout son être soit transformé en peuple de Dieu, en Corps du Seigneur et temple du Saint-Esprit, et que soient rendus dans le Christ, Chef de tous, au Créateur et Père de tout l'univers, tout honneur et toute gloire* ». (Vatican II, Lumen Gentium, 17)

« *A ceux qui croient à la divine charité, le Verbe de Dieu apporte la certitude que la voie de l'amour est ouverte à tous les hommes et que l'effort qui tend à instaurer une fraternité universelle n'est pas vain. Il nous avertit également que cette charité ne doit pas seulement s'exercer dans des actions d'éclat, mais, et avant tout, dans le quotidien de la vie* ». (Vatican II, Gaudium et spes, 38)

**ARTICLE 3** Le parfait modèle de leur présence au Christ Sauveur vivant au milieu des hommes est donné aux Associés par l'héroïque première « *garde d'honneur* » - Marie, Jean, Madeleine -présents au Calvaire, témoins du coup de lance et offrant au Seigneur, dans le délaissement de son suprême Sacrifice, les prémices du culte d'amour et de réparation que l'Association propose spécifiquement à ses membres et que l'Église propose à tous les chrétiens (cf. Collecte de la Messe du Sacré Cœur).

**ARTICLE 4** C'est pourquoi les Associés choisissent une heure de la journée, appelée Heure de Présence ou Heure de Garde pendant laquelle, attentifs eux-mêmes à Jésus Christ présent au tabernacle, ils Lui offrent les occupations habituelles de cette heure sans en rien changer, unissant cette offrande à sa grande Offrande sur la Croix, à celle du Sang et de l'Eau jaillis de son Cœur blessé, offerts par tous les Prêtres qui célèbrent la Messe en cette même heure à travers le monde. Les Associés peuvent aussi choisir une Heure de Présence supplémentaire (facultative) appelée 'Heure de Miséricorde', à l'intention de telle âme, de tel groupe familial ou social, en esprit de réparation ou de supplication. Et pour s'assurer les prières de tous les Associés, ils peuvent recommander ces intentions au Centre (particulier, diocésain ou national) qui en fera inscrire les initiales sur le Cadran de la Miséricorde. « *A tous, (le Seigneur Jésus) a envoyé son Esprit pour les disposer intérieurement à aimer Dieu de tout leur cœur et aussi à s'aimer mutuellement comme le Christ les a aimés* ». (Vatican II, Lumen Gentium, 41)

**ARTICLE 5 1°** Les Associés de l'Heure de Présence au Cœur de Jésus professent un amour et un respect particuliers envers la Sainte Eucharistie, actualisation du Sacrifice de Jésus pour les hommes et Sacrement de sa Présence permanente sur la Terre. **2°** C'est pourquoi ils s'efforceront de participer fréquemment à la Messe sacramentellement si possible, sinon au moins spirituellement, et en s'y préparant par la confession sacramentelle régulière. **3°** Adorateurs de la divine Eucharistie, leur sont aussi recommandées la visite fréquente au Saint Sacrement et l'heure d'adoration mensuelle. « *Le renouvellement dans l'Eucharistie de l'Alliance du Seigneur avec les hommes attire et enflamme les fidèles à la charité pressante du Christ* ». (Vatican II, De sacra liturgia, 10). Cette charité qui s'exprime, chaque jour,

[8]

dans l'abnégation sincère et une fraternelle générosité à l'égard des autres. L'association est encore caractérisée par des obligations concernant des actes de la vie liturgique et sacramentelle, communs aux chrétiens (l'Eucharistie, communion, confession, adoration eucharistique) dont il est qui recommandé aux membres de les poser avec une certaine fréquence.

**ARTICLE 6 1° La fête liturgique du Sacré-Cœur de Jésus**, demandée par Jésus lui-même à sainte Marguerite-Marie, est la fête principale de l'œuvre. Les Associés la célèbrent avec ferveur et très solennellement. Ils s'y disposent autant que possible par une Neuvaine ou un Triduum préparatoire au cours duquel ils recevront le Sacrement de Réconciliation.

**2° Les fêtes secondaires** sont les suivantes 1) la première Garde d'Honneur ; 2) Notre Dame des Douleurs, 15 septembre ; 3) Saint Jean apôtre et évangéliste, 27 décembre ; 4) Sainte Marie Madeleine, 22 juillet. - **Les patrons de l'Association** : 1) Notre Dame du Sacré-Cœur, dernier samedi de mai ; 2) Saint Joseph, époux de la Vierge Marie, 19 mars ; 3) Saint François d'Assise, 4 octobre ; 4) Saint François de Sales, 24 janvier ; 5) Sainte Marguerite-Marie Alacoque, 16 octobre. **3° Les Associés seront également attentifs à célébrer** : 1) La fête de Jésus Christ, Roi de l'Univers ; 2) La fête du Cœur Immaculé de Marie (lendemain du Sacré Cœur) ; 3) Ainsi que le 1er vendredi de chaque mois. La Vierge Marie, Saint Jean, Sainte Madeleine, présents au pied de la Croix ont été les premiers « *gardes d'honneur* ». A ces premiers patrons de l'Association, ont été joints Saint Joseph, père adoptif du Christ, ainsi que Saint François d'Assise, Saint François de Sales et Sainte Marguerite Marie si étroitement mêlés au culte du Sacré Cœur.

**ARTICLE 7 1°** Le Vendredi Saint vers 16 heures, moment présumé du coup de lance, les Associés se réunissent en esprit au pied de la croix pour offrir au Père des cieux, à l'intention de la Sainte Église, le Sang et l'Eau jaillis de la blessure du Cœur de Jésus.

**2°** Le mois de juin, consacré au Cœur de Jésus, est, autant que possible, célébré en public, ou tout au moins en privé, par les Associés.

**3°** Là où un exercice public est possible le premier Vendredi du mois, il est souhaitable qu'il consiste en une Messe réunissant les Associés, et à l'issue de laquelle se fait la distribution des billets mensuels de l'œuvre. Pour les fidèles dévoués au Sacré-Cœur - tous les Papes l'ont dit successivement - il n'est pas possible de voir la puissance de l'amour dont le Christ a fait preuve à notre égard, sans avoir un culte particulier pour l'Eucharistie. (*Haurietis Aquas*)

**ARTICLE 8** Pour faire partie de l'Association, il faut : **a)** être admis, soit par le Directeur Général, soit par la Supérieure du Monastère de la Visitation de Paray le Monial, soit encore par l'un des Directeurs nationaux, particuliers ou des responsables régulièrement autorisés ; **b)** être inscrit (nom et prénom de baptême) sur le registre de l'Association, tenu par les responsables. **c)** assurer régulièrement l'Heure de Présence qu'on a choisie. Un cachet d'adhésion est remis autant que possible à chaque Associé et signé par lui. Les noms des Associés sont inscrits au Registre : ils peuvent aussi l'être autour du Cœur de Jésus sur le Cadran de l'Association, là où il est exposé. Aucun des engagements pris par les Associés n'oblige sous peine de péché

**ARTICLE 9** On cesse de faire partie de l'Association, soit par démission, soit par exclusion décidée par le Directeur général, national ou diocésain après consultation de son Conseil, pour motif juste et grave, notamment dans les cas et selon les modalités prévus au canon 316 du Code de Droit Canonique, restant sauve la possibilité de recours à l'autorité ecclésiastique selon le Droit : l'exclusion et ses motifs seront notifiés par écrit.

**ARTICLE 10 1°** A la tête de l'Association est établie une Direction générale, assistée d'un secrétariat agréé par elle. Actuellement le siège de l'Association est au Monastère de la Visitation de Paray le Monial. La Direction générale est constituée par un Directeur général et un Conseil général de direction, composé du Directeur général, de la Supérieure du Monastère de la Visitation de Paray le Monial et des Directeurs nationaux. Lorsque le Directeur général a besoin pour poser un acte, de l'avis ou du consentement du Conseil, il peut réunir celui-ci, soit procéder à une consultation par correspondance, compte-tenu des distances géographiques. **2°** Seul le Conseil général de l'Association peut ériger valablement un Centre diocésain ou national, toujours avec le consentement écrit de l'Évêque du Diocèse où le Centre est érigé.

**3°** Les Centres particuliers sont des groupes d'Associés créés auprès d'une communauté (paroisse, aumônerie ou communauté religieuse), et rattachés au Centre diocésain le plus proche avec le consentement du Directeur national ou diocésain.

**4°** La composition d'un Conseil national doit être approuvée par le Conseil général de l'Association. La composition d'un Conseil diocésain doit être approuvée par le Conseil national, ou à défaut, par le Conseil général de l'Association.

**ARTICLE 11 1°** Le Directeur général est chargé de relier entre eux les différents Centres et d'entretenir parmi les Associés un échange permanent de charité et de prière. Il veille à la rédaction et à la diffusion du Manuel. Il promeut l'information au sein de l'Association et en dehors par les divers moyens de communication qu'il jugera adaptés, dont éventuellement un bulletin périodique. Lorsque les circonstances l'exigent, le Directeur général réunira ou consultera par écrit les Directeurs nationaux ou à défaut diocésains. Le Directeur général est un prêtre élu par le Conseil général de l'Association et confirmé par le Conseil Pontifical pour les Laïcs (canon 317, § 1 CIC). Son mandat est de 6 ans, renouvelable. **2°** Les Directeurs nationaux ont pour mission de promouvoir le développement et l'unité de l'Association dans le pays concerné et de veiller à la communication avec les autres Centres nationaux. A cet effet, ils tiendront informée annuellement la Direction générale de la vie de l'Association dans leur pays. Les Directeurs nationaux sont nommés par l'Évêque du diocèse où est situé le Centre national, pour une durée déterminée, selon les normes ou coutumes locales, sur proposition du Conseil national, après consultation du Conseil général de l'Association avec accord de leur ordinaire propre. Communication en est faite à la Direction générale. **3°** Les Directeurs diocésains ont mission de provoquer et de favoriser l'établissement de Centres particuliers dans les paroisses et aussi auprès d'autres communautés chrétiennes, de former et de guider les Directeurs

particuliers. Ils organisent et président les réunions périodiques des responsables et des membres de l'Association dans leur diocèse. Les Directeurs diocésains sont nommés par l'Évêque diocésain pour une durée déterminée selon les normes locales en vigueur, sur proposition du Conseil diocésain, après consultation du Directeur national. 4° Le titre de Directeur particulier est donné à tous les Curés, Recteurs, Chapelains, Aumôniers ou autres personnes qui sont à la tête d'un Centre particulier. Ils ont pour principale attribution d'inscrire ou de faire inscrire les nouveaux Associés sur le Registre et de présider ou organiser les célébrations de l'Association. Ils sont nommés par le Directeur diocésain ou national, à défaut par le Directeur général, toujours avec l'accord de l'Ordinaire du lieu. 5° Enfin des responsables (zéloteurs, zélatrices) particulièrement chargés d'un petit groupe d'Associés peuvent être nommés par le Directeur particulier ou, à défaut, le Directeur diocésain, national ou général. 6° Tous les responsables reçoivent de leur Directeur une attestation écrite de leur mission (diplôme).

**ARTICLE 12 1°** La Messe est célébrée par le Directeur général, chaque premier vendredi du mois, pour tous les Associés vivants et pour les personnes aux intentions desquelles on a demandé de prier et chaque deuxième vendredi, pour les Associés défunts. De même, une Messe peut être célébrée dans les mêmes conditions par tout Directeur national, diocésain ou particulier.

2° De plus, une Messe est offerte pour le repos de l'âme de chacun des Directeurs et des Responsables, à l'annonce de son décès.

**ARTICLE 13** Un décret de La Pénitencerie apostolique, daté du 21 janvier 2008, accorde l'indulgence plénière aux membres de l'Association aux conditions ordinaires - confession, communion, prière aux intentions du Souverain Pontife et détachement de tout péché même véniel - pourvu qu'ils émettent ou renouvellent, au moins de façon privée, la promesse d'observer fidèlement les statuts de l'Association : au jour de l'inscription, au jour de la première consécration au Sacré-Cœur de Jésus, ainsi qu'au jour où chaque année, ils renouvellent cette consécration, aux jours de fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, du Christ-Roi, du Cœur Immaculé de Marie, de Notre Dame des Douleurs (15 septembre), de saint Joseph (19 mars), de saint Jean apôtre et évangéliste (27 décembre), de saint François de Sales (24 janvier), de sainte Marie-Madeleine (22 juillet) et de Sainte Marguerite-Marie Alacoque (16 octobre). Cette concession est valable à perpétuité.

**ARTICLE 14** Les activités de l'Association sont financées par les dons des membres de l'Association et les offrandes des fidèles. Aucune cotisation n'est demandée aux membres. Les offrandes librement faites sont consacrées au fonctionnement de l'Œuvre en général (offrandes des Messes aux intentions mentionnées à l'article 12, imprimés et frais divers). Le Directeur général nommera, avec accord du Conseil général de l'Association, deux conseillers aux affaires économiques pour un mandat de six ans. Il revient à ces conseillers de donner leur avis avant les opérations patrimoniales de grande importance et d'approuver chaque année les comptes des Administrateurs (canon 1280).

[11]

**ARTICLE 15** L'Association peut-être dissoute conformément aux règles du Droit canonique et les biens seraient alors dévolus à une œuvre semblable selon les décisions du Conseil Pontifical pour les Laïcs.

**ARTICLE 16** Le Conseil général de l'Association peut proposer des modifications de Statuts à l'approbation du Conseil Pontifical pour les Laïcs.

Pour imprimer le document des « statuts » aller à cette adresse :

<http://www.marmoraon.ca/statuts4.pdf>

**L'Heure de Présence au Cœur de Jésus,**

**un authentique chemin de sainteté !**

1. L'Heure de Présence au Cœur de Jésus (encore appelée Garde d'honneur du Sacré-Cœur) est une association de fidèles, destinée à **consoler le Cœur de Jésus** en lui rendant *gloire, amour et réparation* par la sanctification du devoir d'état vécu en union à la présence réelle de Jésus au Tabernacle (voir 'STATUTS' article 4).

2. En fondant la Garde d'honneur, le 13 mars 1863, au monastère de la Visitation de Bourg-en-Bresse, Sœur Marie du Sacré-Cœur BERNAUD ('ORIGINE' p 8 et 'HISTOIRE' p 10) se sentait pressée de trouver un moyen de répondre au psaume 68 : « *J'ai cherché des consolateurs et je n'en ai pas trouvé.* » L'Association L'Heure de Présence au Cœur de Jésus veut aussi répondre aux désirs du Cœur de Jésus exprimés à sainte Marguerite-Marie ('PARAY' p 17).

3. Le Cœur de Jésus est un cœur transpercé : blessé sur la croix par la lance du soldat, brisé à cause de son amour pour les pécheurs ('CADRAN' p 22). N'a-t-il pas dit à sa confidente de Paray-le-Monial : « *Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour* » ; et encore : « *J'ai soif, mais d'une soif si ardente d'être aimé des hommes au saint Sacrement, que cette soif me consomme ; et je ne trouve personne qui s'efforce, selon mon désir, pour me désaltérer, en rendant quelque retour à mon amour.* »

4. On peut dire que la Garde d'Honneur a vraiment pris naissance au Calvaire ('LA PREMIERE GARDE D'HONNEUR' p 26). Tout près de Jésus crucifié, Marie, Madeleine et Jean assistent au coup de lance : le Cœur de Jésus est transpercé sous leurs yeux, le Sang et l'Eau en jaillissent, source de notre vie et de notre salut. Madeleine, modèle de l'amour repentant ; Jean, modèle de l'amour réparateur ; et Marie, modèle de l'amour immolé, sont vraiment les prémices de la Garde d'honneur de Jésus.

5. Le but de l'Association *L'Heure de Présence au Cœur de Jésus* est de réunir chaque jour et à toutes les heures du jour, autour du Cœur de Jésus blessé par la lance (représenté sur le *Cadran*), des âmes qui le dédommagent par leurs adorations et leur amour, de l'oubli et des outrages qu'il reçoit encore si souvent en réponse à ses bienfaits.

6. Les associés choisissent une heure de la journée, appelée *Heure de Présence au Cœur de Jésus* ou *Heure de Garde*. Pendant cette heure, **sans rien changer à leurs occupations habituelles** (pourvu qu'elles ne soient pas mauvaises), ils tâchent de penser plus souvent à Jésus, en lui

[12]

consacrant d'une manière spéciale leurs pensées, leurs paroles, leurs actions, leurs peines, et surtout leur amour ('HEURE DE PRESENCE' p 31). Ils n'offrent pas seulement leur quotidien, aussi parfaitement soit-il accompli, mais ils l'unissent au Sacrifice de Jésus, offert une fois sur la Croix et rendu présent chaque jour à l'Autel, pour la gloire de Dieu et le salut du monde ('LA TRES PRECIEUSE OFFRANDE' p 38). Ainsi visent-ils à atteindre une union de plus en plus intime à Jésus ('UNION AU SAUVEUR' p 42), notre Roi ('NOTRE ROI' p 46).

7. L'Heure de Présence peut être soutenue par une parole biblique ou le texte proposé par les billets mensuels ('BILLETS-ZELATEURS' p 51).

8. Si l'Heure de Présence est offerte gratuitement, simplement pour consoler le Cœur de Jésus, elle peut être soutenue par une intention générale présentée par la *supplication perpétuelle* : un moyen concret de vivre la communion des saints ('LA SUPPLICATION PERPETUELLE' p 54).

9. Pour ceux qui le peuvent, il est très louable, au moins de temps en temps, de se rendre réellement devant le Saint Sacrement pour passer son Heure de Présence en adoration ('L'ADORATION REPARATRICE' p 56).

10. De plus, tout associé peut offrir une ou plusieurs heures supplémentaires, appelées *Heures de Miséricorde*, pour la conversion de telle personne, de telle famille ou de telle nation ('CADRAN DE LA MISERICORDE' p 63).

11. Dès ses commencements, la Garde d'honneur prit un essor universel. Après 20 ans d'existence, elle comptait déjà 2 millions d'associés. Ils sont de tous pays, de toutes conditions, de tous âges... Parmi eux, plusieurs ont été béatifiés ou canonisés. On peut dire que L'Heure de Présence fut pour eux chemin de sainteté ('PEUPLE DE BIENHEUREUX' p 66).

12. L'Heure de Présence au Cœur de Jésus peut être vécue individuellement, en lien avec un centre approuvé. Elle peut s'organiser en famille, en communauté, en paroisse ('ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT' p 69). Il est beau de voir le cadran placé à l'église se remplir peu à peu des noms des associés, de sorte qu'à chaque heure un paroissien garde son cœur tourné vers le Tabernacle, le poste d'amour, tout en accomplissant son devoir d'état, ou en étant réellement en adoration à l'église.

Pour imprimer « *un authentique chemin de sainteté* » aller à cette adresse :

<http://www.marmoraon.ca/chemist4.pdf>

Lorsque le temps est venu de choisir une **Heure de Garde** ou une **Heure de Présence** à tous les jours et une **Heure de Miséricorde** (facultative) différente au cours de la journée on remplit alors un Bulletin d'inscription. (Référence au fichier : **-bulinsc4.pdf (D5-p.14)**).

Ce Bulletin se trouve sur le site de la Garde d'Honneur à : [www.gardedhonneurducacoeur.org/userfiles/inscription\\_GDH.pdf](http://www.gardedhonneurducacoeur.org/userfiles/inscription_GDH.pdf)

Pour faire notre demande d'inscription, il y a ceux qui n'ont pas de Centre ou de région où l'on peut mettre notre nom sur le Cadran de l'Association. Alors, au Siège international de la Garde d'Honneur on peut inscrire notre nom sur leur Cadran. Suivons les directives de **Geneviève Vignes** : « je reçois par e-mail, téléphone, courrier ou via le site :

<http://www.gardedhonneurducacoeur.org>,

toutes les inscriptions pourvu que soient bien mentionnés : **Nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, e-mail** ..... **ET l'heure choisie** (+celle de Miséricorde qui demeure facultative !) Je réponds aussitôt et envoie par courrier les documents attestant et validant l'engagement !

**-Geneviève Vignes, / Coordinatrice pour le Siège de l'Heure de Présence - Garde d'Honneur / MONASTÈRE DE LA VISITATION, 13, rue de la Visitation, 71600 PARAY-LE-MONIAL, France**

**- E-mail : [gdh.paray@free.fr](mailto:gdh.paray@free.fr) / Téléphone : 09. 51.96.47.90.**

**Téléphone à partir du Canada: 011.33.9. 51.96.47.90. »**

**Voici une présentation du Bulletin :**

## Heure de Présence au Cœur de Jésus Garde d'Honneur du Sacré Cœur

Toute personne peut appartenir à l'Association "L'Heure de Présence au Cœur de Jésus" (Garde d'Honneur) car elle n'impose aucune obligation incompatible avec la vocation propre, sinon qu'elle aide à vivre plus intensément.

**Conditions** pour faire partie de l'Association :

- être inscrit auprès d'un Centre approuvé ou du siège ; - choisir une heure ; - l'offrir chaque jour au Cœur de Jésus sans changer ses activités habituelles, mais en s'unissant à l'offrande du Sang et de l'eau jaillis de la Blessure du Cœur de Jésus.

## Bulletin d'inscription (Inscription gratuite)

Nom : ..... Prénom: ..... \*

Adresse : ..... \*

..... \*

Code postal ..... Ville : ..... \*

Pays : ..... \*

Téléphone : ..... Portable: ..... \*

E-mail : ..... \*

- je désire recevoir plus d'informations avant de m'engager.
- oui, je désire m'inscrire à l'Heure de Présence au Coeur de Jésus

Je choisis comme Heure de Garde ou de Présence : de .....  
à ..... \*

Je choisis une heure supplémentaire (facultative), Heure de Miséricorde:

de ..... à ..... que j'offre pour la conversion de :  
..... (les initiales suffisent) \*

Envoyer ce bulletin au soin de **Geneviève Vignes,**  
**Garde d'Honneur – Monastère – 13, rue de la Visitation, - 71600**  
**PARAY-LE-MONIAL, France. Tél. du Canada : 011.33.9. 51.96.47.90.**  
E-mail : [gdh.paray@free.fr](mailto:gdh.paray@free.fr)

Signature : .....

Date d'inscription : .....

- Copie au registre numéro .....

Vous pouvez donner vos coordonnées « par téléphone » à Jean-Claude 450-970-1659 qui se fera un plaisir d'envoyer vos coordonnées à Geneviève par ce courriel [gdh.paray@free.fr](mailto:gdh.paray@free.fr) ou envoyer vos coordonnées directement « par courriel » à : [jclaudepapin2@distributel.net](mailto:jclaudepapin2@distributel.net) qui les transmettra ensuite à Geneviève. Geneviève inscrira vos heures sur les 2 Cadres du monastère.

Pour imprimer « le Bulletin d'inscription » aller à cette adresse :  
<http://www.marmoraon.ca/bulinsc4.pdf>

Sur le site internet :

<http://www.marmoraon.ca/zGsitmtl.html>

Vous trouverez ce lien qui peut être collé dans vos messages de courriel pour faire connaître l'association à ceux qui ne sont pas encore associés à la Garde d'Honneur du Sacré Cœur et qui possèdent un courriel. (Référence au fichier :

<http://www.marmoraon.ca/emailqd4.pdf>) (D2-p.16)

Voici 4 documents utiles :

1° le petit dépliant de 6 pages : sur les objectifs des Gardes d'Honneur, sur l'Heure de Présence, la prière d'offrande, etc... : <http://www.marmoraon.ca/depli6p4.pdf> (D1-p.1)

Les internautes peuvent consulter avant de prendre leurs décisions les 2 documents suivants en PDF pour savoir comment d'engager dans la Garde d'Honneur :

2° Les « *statuts* » : <http://www.marmoraon.ca/statuts4.pdf>

(D3-p.7)

3° Le texte « *L'Heure de Présence au Cœur de Jésus un authentique chemin de sainteté* » :

<http://www.marmoraon.ca/chemist4.pdf> (D4-p.12)

4° La présentation de votre Bulletin d'inscription et la manière de le remplir après avoir fait le choix de votre **Heure de Garde ou Heure de Présence** que vous ferez à tous les jours et votre **Heure de Miséricorde** (facultative) à une autre heure de la journée :

<http://www.marmoraon.ca/bulinsc4.pdf> (D5-p.14)

Voici 2 moyens de donner ces informations à des internautes:

1) Soit par téléphone et l'envoi par internet du fichier ci-dessous contenant 4 documents : <http://www.marmoraon.ca/emailqd4.pdf>

2) Soit en copiant une petite carte sur laquelle se trouve l'adresse de ce mail que vous partagez à la personne qui est intéressée à connaître l'Association en découpant ces 12 cartes :

<http://www.marmoraon.ca/cartegd4.pdf>

Voici l'adresse du livret ci-dessus où tous ces fichiers sont présentés et sont à imprimer :

<http://www.marmoraon.ca/zGlivr1s.pdf>